

# *SPIRAL*

## **« TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES »**

### **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 13 SEPTEMBRE 2001**

La liste des participants à cette réunion est annexée au présent compte rendu.

L'ordre du jour fixé est le suivant :

#### **a - Validation du compte rendu de la réunion du 5 juillet 2001**

La réunion du 5 juillet avait, entre autre, permis de désigner des pilotes pour chacun des sept thèmes du programme d'études du SPIRAL - TMD. Pour l'étude n° 2 qui concerne la connaissance des flux de TMD dans le département du Rhône, au pilotage de R. BIOUD ( VNF Lyon) et F. LYONNET (Atofina) se joindra un représentant de l'Association du transport des Matières Dangereuses (ATMD) qui disposerait déjà d'une bonne connaissance de ce sujet.

#### **b - Méthode de production des études**

Le Président PILLONEL propose que chacun s'exprime sur la méthode envisagée pour faire aboutir la réflexion sur les 7 thèmes programmés.

- 1) Pour effectuer l'inventaire des études concernant différents modes de TMD sur le département, Y. DELACRETAZ et B. LEGAL proposent de bâtir un sujet de stage qui serait proposé à des étudiants de Lyon 2 lesquels pourraient être encadrés par la Mission des Risques Majeurs du Grand Lyon pour effectuer cette recherche.
- 2) Pour ce qui concerne l'analyse des flux de TMD par voie fluviale, VNF dispose d'éléments statistiques et d'études de risque qu'il conviendra de verser à la réflexion. Un comptage est tenu aux écluses du Rhône, mais pas de la Saône.
- 3) Concernant l'extension à l'ensemble du département d'un plan de circulation des TMD., Ph.BLANCHER précise que, mise à part l'agglomération lyonnaise, peu de réflexion a été menée sur la gestion locale du TMD. Son bureau d'études, Economie et Humanisme, a reçu une commande du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (MATE) pour, à partir des actions conduites par les SPI de Lyon et de Boulogne - Calais - Dunkerque, montrer qu'il est possible de résoudre, au niveau local, des problèmes importants.

4) l'inventaire des sites de stationnement occasionnel des TMD routiers pourrait être achevé dans les 6 mois à venir. Pour cela, il conviendra d'associer à la réflexion les grandes entreprises de transport ainsi que les syndicats de transporteurs. J.L. MAGNAN et S. BEDEJUS accompagneront Y. DELACRETAZ et le Major MELOT pour le pilotage de cette étude.

5) Pour la définition du cahier des charges de la plateforme d'échanges modaux modèle, Brigitte NEDELEC propose une première réunion de travail qui se tiendra le 22 octobre dans la salle de réunion de NOVATRANS à ST Priest. Maître B.LEGAL propose que soient consultés sur ce sujet les responsables du port autonome de Marseille.

6) Concernant le réseau de canalisations de transport de matières dangereuses, le Président demande à Céline AMINI de présenter l'étude qu'elle a effectuée dans le cadre de son cursus universitaire et pour le compte de la Mission Ecologie Urbaine du Grand Lyon, sur les perspectives du développement économique, social et environnemental du transport de matières dangereuses par canalisation. L'exposé de son mémoire montre qu'avec un coût d'exploitation très faible, le pipe-line est un moyen de TMD très sécurisé pour des quantités importantes, sur de grandes distances, en préservant l'environnement. Malgré un coût d'investissement important il convient, à l'instar des autres pays européens et des USA, d'inciter à la réalisation de réseaux de canalisations, plus particulièrement dans les pôles de productions chimiques tels que le « couloir de la chimie » au sud de Lyon.

7) Concernant la communication, G. BERNE présente deux actions importantes : la réalisation par le ~~SPIRAL~~ <sup>SPIRAL</sup> de Grenoble, d'un CD ROM sur les Risques Majeurs et le Forum organisé le 14 novembre 2001 pour les 10 ans du SPIRAL.

\*  
\*            \*

Le Président souhaite que chacun des pilotes des études lui adresse une courte note pour proposer une méthode d'élaboration ainsi qu'un échancier et les moyens nécessaires.

La prochaine réunion du groupe de travail TMD, dont la date sera arrêtée au début de l'année prochaine, concernera l'avancée d'une ou deux études seulement parmi l'ensemble du programme.

Marc DELEIGUE